Paris : un migrant clandestin chinois qualifié « d'inquiétant prédateur » condamné après avoir appâté une fille de 11 ans pour l'agresser sexuellement

06/11/2025 à 20h39



Un homme de 47 ans a été condamné, ce jeudi, par le tribunal de Paris à six ans de prison ferme pour agression sexuelle sur mineure de moins de 15 ans. Il avait attiré la jeune victime, rencontrée dans un tabac du XIXe arrondissement, en lui faisant miroiter une figurine.

Les faits se déroulent dans le XIXe arrondissement de Paris, au mois d'avril. Après l'école, Christina (le prénom a été changé), âgée de 11 ans, se rend dans un bureau de tabac pour acheter une coque de téléphone. Elle aperçoit alors des figurines qui lui plaisent. Elle veut en acheter une, mais il lui manque quelques euros. Alors qu'elle compte ses pièces rouges, les buralistes, attendris, lui cèdent le jouet. L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais, dans le commerce, un Chinois de 47 ans observe la petite fille. Alors qu'elle est sortie du magasin, il la rattrape et lui propose de lui offrir une deuxième figurine. Elle commence par refuser. « Je ne vous

connais pas », répond-elle spontanément. Mais l'homme insiste : « Maintenant, on se connaît », lance-t-il.

[…]

Sur le chemin, il lui propose 50 euros pour l'embrasser sur la bouche, ce qu'elle refuse. Et dans les escaliers de l'immeuble du XIXe arrondissement, il l'embrasse. Christina « résiste de toutes ses forces », en gardant ses lèvres fermées, dira-t-elle aux enquêteurs. Il lui demande ensuite de « baisser son pantalon », et commence à déshabiller la jeune fille, tout en lui touchant la poitrine et les fesses.

L'enquête fera état d'une consultation « massive » de contenus pédopornographiques par le prévenu, qui soutient que ces « photos apparaissent automatiquement sur son téléphone ». « Votre absence d'autocritique est effrayante », lance la magistrate. L'homme, arrivé en France en 2017, habite dans un squat du XIXe arrondissement. En situation irrégulière, il vit de petits travaux, non déclarés. Il a un casier judiciaire vide.

[…]

Le Parisien